



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

### Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

**ARTICLE 4 :** « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

**ARTICLE 5 :** « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

**ARTICLE 6 :** « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

**ARTICLE 7 :** Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



## NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



### RECYCLAGE CHEF D'ÉQUIPE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP2)

## PROGRAMME

### Théorie (70%)

#### Connaître les nouveautés réglementaires

- Les dispositions du règlement de sécurité en ERP
- Les dispositions du règlement de sécurité en IGH

#### Maîtriser les dispositions constructives pour l'accessibilité du public

- Les différents dégagements
- L'évacuation des occupants

#### Connaître les caractéristiques des moyens de secours

- Les agents extincteurs
- Le système de sécurité incendie
- Les moyens d'extinction

#### Connaître le rôle et les missions du chef d'équipe

- La gestion de l'équipe SSIAP1
- L'animation d'une séance de formation

### Pratique (30%)

#### QCM de 20 questions

#### Mise en situation d'animation pédagogique

- Rédaction de fiches pédagogiques et animation d'une séquence

#### Mise en situation d'incidents

- Scénarii alarmes SSI, découverte de victimes, découverte de feu, gestion des conflits...

#### Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

## OBJECTIFS

- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de prévention et prévision
- Connaître le rôle, les missions du chef d'équipe et savoir animer une séance de formation
- Maîtriser la manipulation du SSI et savoir gérer le poste de sécurité en crise

## INFOS PRATIQUES

### Public concerné

Toute personne détentrice d'un diplôme (ou attestation de recyclage) reconnu par l'arrêté du 2 mai 2005 de – 3 ans et justifiant de 1607h d'exercice sur les 36 derniers mois

### Nombre de personnes

15 personnes au maximum

### Durée

2 jours de formation soit 14h

### Pré-requis

SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans  
Attestation employeur d'exercice de fonction sur 1607 h sur les 36 derniers mois

### Validation

Evaluation continue et QCM

### Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit  
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations  
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation  
Livret de formation remis aux stagiaires